

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents ou représentés : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **05/12/2017**

Date d'affichage : **07/12/2017**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 14 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 14 décembre 2017 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER – Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Éric MASSON à Valérie ROBIN / Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Étienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La commune est membre du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var dont le coordonnateur est le SIVAAD.

A ce titre, la commune bénéficie au niveau de certaines fournitures, des avantages que procure la mise en concurrence auprès des fournisseurs et relatives à des quantités importantes.

Une procédure générale de consultation a été diligentée par le SIVAAD, concernant les diverses fournitures dont les communes adhérentes avaient au préalable indiqué leur besoin.

Le marché sera exécutoire du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019** pour les domaines suivants :

N° 2017/130

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DU SIVAAD 2018/2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2017

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le

26 DEC. 2017

ID : 083-218300424-20171214-DELIB2017_130-DE

CM 14/12/2017

N° 2017/130

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DU SIVAAD 2018/2019

- la fourniture d'habillement, d'articles chaussants, accessoires et EPI pour les services techniques et cantines ;
- la fourniture de matériels et d'équipements pour les restaurants scolaires ;
- la fourniture de matériaux, de matériels et d'équipements pour les services techniques, espaces verts et signalisation routière ;

La commune n'est pas tenue d'effectuer un minimum de commande, conformément aux actes d'engagement de l'ensemble des lots.

A ce titre, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement des marchés attribués par le SIVAAD.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement et tous actes financiers de marchés publics attribués par le SIVAAD.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 28 POUR – 1 ABSTENTION** (Pascal CORDÉ).

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

